

Mawy Bouchard

LES BELLES [IN]FIDÈLES OU LA TRADUCTION DE L'AMBIGUÏTÉ MASCULINE LES *RONDEAUX* D'ANNE DE GRAVILLE



Le texte d'Anne de Gravelle, composé vers 1515, comporte un élément philologique très particulier. Il s'agit d'une série de rondeaux, soixante-et-onze en tout, composés par une femme connue dans les milieux auliques du début du XVI^e siècle, Anne de Gravelle, dame d'honneur de la reine Claude, première épouse de François I^{er}. Sa composition et le manuscrit qui a été conservé possèdent cet attrait unique, pour quiconque voudrait évaluer le travail traductologique qui a été effectué de présenter côte à côte le texte original et sa traduction¹. Je dis «traduction» comme si cela allait de soi et que le lecteur était effectivement confronté à deux langages distincts, soit un langage «masculin» et un langage «féminin».

Mais peut-être les deux langages ont-ils moins à voir avec des différences attribuables au sexe des auteurs que l'on ne serait d'abord porté à le croire? Ne pourrait-il pas s'agir en effet de traduire un texte au langage parfois alambiqué et comportant des références littéraires obscures, en langage clair et «franc», c'est-à-dire d'offrir au lecteur une version «littérale» d'un texte qui se complairait à certains endroits critiques dans les formules ambiguës, indirectes ou «mensongères»? Ce que plusieurs auteurs masculins du Moyen Âge et de la Renaissance ont déjà proposé. Mais peut-être la traduction clarificatrice est-elle plus fréquente ou s'impose-t-elle davantage comme une nécessité chez les femmes écrivains? Christine de Pizan a plusieurs fois proposé une écriture auto-exégétique. Elle reproche notamment à l'œuvre de Jean de Meun, dans laquelle certains disent trouver un enseignement éthique, d'être pour le moins ambiguë, de ne pas exprimer clairement une sentence auctoriale; défaut extrêmement nuisible, selon elle, au bien de la communauté des moins lettrés, qui risquent ainsi de se

méprendre sur le sens des leçons qu'il faut tirer de l'oeuvre. Plusieurs de ses oeuvres, dont l'*Epistre Othea*, de même que son *Avision Christine* viennent corriger ce défaut de composition². On peut supposer que cette mission de glosatrice auprès des publics moins lettrés, assumée notamment par Christine de Pizan, a servi de modèle à d'autres écrivains et «translateurs», hommes et femmes de la Renaissance. Comme on le sait, Anne de Graville a aussi traduit un texte de Boccace dans une version considérablement abrégée et du coup, pourrions-nous proposer, plus facilement lisible pour ses lecteurs peu habitués aux longs récits³. Mais dans ses *Rondeaux* inspirés de *La belle dame sans mercy*, d'Alain Chartier, Anne de Graville allonge au contraire le texte de départ, mais toujours, selon moi, dans le but d'être plus claire et plus agréable à son lecteur.

La belle dame sans mercy d'Alain Chartier a connu un succès important pendant tout le XV^e siècle et a continué d'être cité dans les oeuvres de femmes du XVI^e siècle, comme celle d'Anne de Graville et de Marguerite de Navarre. Comme le *Roman de la Rose*, le texte de Chartier a suscité, dès sa parution en 1424, un vif débat balisé par la question des comportements sexuels, masculin et féminin, que l'on a communément appelé la «querelle des femmes». Tout comme le *Roman de la Rose* de Jean de Meun, *La belle dame sans mercy* de Chartier a pu connaître une grande popularité du fait, justement, de son ambiguïté : l'un et l'autre parti ont pu y trouver leur compte – ou leur préjudice –, l'une et l'autre thèse ont pu être attribuées aux auteurs⁴.

Dans le texte de Chartier, l'«acteur» dit reproduire le débat amoureux qu'il a surpris entre un amant déterminé à obtenir les faveurs de la dame et une dame tout aussi résolue de lui résister. Si l'on peut supposer qu'une stratégie de l'ambiguïté est à l'oeuvre dans *La belle dame sans mercy* d'Alain Chartier, cette stratégie ne garantit pas pour autant une réception enthousiaste et la satisfaction des attentes du lectorat. De façon générale, les lectrices ont cru y lire une condamnation universelle de la cruauté féminine – de la dame «sans mercy» – tandis que les lecteurs masculins y ont plutôt trouvé une incitation inconvenante et intolérable à la chasteté. Alain Chartier, pourchassé par les amants outrés qui l'accusent de mettre l'institution courtoise en péril⁵, a dû répondre par lettre ouverte, tout en s'excusant auprès des dames, qu'il se repentait finalement de ses péchés contre le dieu Amours. D'une part, chez les dames, on veut conserver l'honneur attribuable à la chasteté, d'autre part, chez les amants, on veut acquérir la gloire du conquérant⁶.

L'ambiguïté dont a su faire preuve Alain Chartier serait ainsi un outil rhétorique redoutable au service des auteurs en quête d'unanimité mais, surtout, ayant à s'adresser à des publics mixtes, c'est-à-dire principalement au public émergent de la cour. Le rôle des traducteurs et des traductrices dans ce contexte pourrait consister à rendre plus évidente la thèse qu'ils privilégient *a priori*. Les soi-disants «translateurs» de fables antiques du Moyen Âge ont bien exploité ce stratagème pendant plusieurs siècles, tout en esquivant le périlleux statut d'auteur qui est indissociable de lourdes responsabilités théologiques et politiques. Les «translateurs» du grec et du latin en *romant*, tel Chrétien de Troyes, ont bien

souvent proposé leurs propres récits de faits et gestes porteurs de sentences morales, politiques, voire théologiques. Les femmes ont pu avoir recours à ce procédé, dans un contexte où la prise de parole auctoriale leur est interdite ou, à tout le moins, peu recommandée.

Dans quel but Anne de Graville a-t-elle tenu à présenter ses *Rondeaux* en les confrontant directement au texte d'Alain Chartier? Pourquoi a-t-elle proposé une édition manuscrite *bilingue* de *La belle dame sans mercy*? Elle aurait pu, après tout, composer ses rondeaux sans fournir le texte de Chartier en regard. La présence du texte inspirateur assume manifestement une fonction, mais laquelle? Pour répondre à ces questions, il a fallu en premier lieu identifier les destinataires des *Rondeaux*. On peut en distinguer au moins deux, vivant à la cour et ayant des intérêts opposés : la dame et le courtois chevalier. Mais il y a aussi, en filigrane, tous les auteurs misogynes qui ont animé la querelle des femmes et qui ont réagi vivement au texte de Chartier. Anne de Graville répond bien souvent à ces auteurs en attribuant aux hommes les défauts qu'on prête généralement aux femmes, c'est-à-dire la passion désordonnée, l'incapacité à l'action raisonnée⁷. Le recours au nom et au texte d'Alain Chartier aurait ainsi pour but d'attirer l'attention d'un lectorat moins directement impliqué à la cour mais impliqué par la topique du texte. Lequel maintenant Anne de Graville privilégie-t-elle? La réponse n'est pas aussi évidente qu'on pourrait le penser. Dans le *Beau roman des deux amans*, sa première œuvre connue, la traductrice prend la parole à la toute fin du récit pour condamner les jeunes «sottes», comme elle les appelle, qui font tort, par leur légèreté, à la réputation des preux chevaliers et donnent raison aux auteurs de fables et de traités à caractère misogyne⁸. Ce commentaire étonnant sous la plume d'une femme peut sembler déconcertant, surtout si l'on s'attend à ce que la prise de parole féminine soit aussitôt synonyme de revendications ou d'éloges féministes. C'est dire que l'adaptation du texte de Boccace n'a pas pour seule finalité le bon divertissement des dames, comme on l'a souvent prétendu⁹ : elle comporte aussi une critique et une exhortation rhétorique. Christine de Pizan, qui, on le sait, était connue et appréciée par Anne de Graville¹⁰, exhorte ainsi les dames, dans la *Cité des dames*, à faire mentir le discours misogyne : «Voyez mes dames comment ses hommes vous accusent de tant de vices de toutes pars. Faites les tous menteurs par monstrier vostre vertu et prouvéz mençongeurs ceulx qui vous blasment par bien faire»¹¹. Dans les *Rondeaux*, il semble que les deux destinataires, hommes et femmes, puissent se sentir également interpellés. La glose clarificatrice d'Anne de Graville viserait ainsi à responsabiliser la dame *et* l'amant, puis à accentuer l'importance du libre-arbitre de chacun¹². Il ne m'apparaît donc pas, comme le propose Catherine Müller, que le cœur de l'enjeu rhétorique des *Rondeaux* soit la sauvegarde de l'éthique courtoise¹³ (elle est sauve, pour l'heure), même s'il est vrai qu'en y apportant quelques changements d'importance, Anne de Graville s'assure que les valeurs courtoises perdurent dans le contexte socioculturel du XVI^e siècle. Il s'agit plus immédiatement de réconcilier les désirs et les devoirs de chacun des partis, ceux de la dame étant traditionnellement mis à l'arrière-plan dans la

littérature courtoise. La critique qui émerge des *Rondeaux* d'Anne de Graville n'affecte pas l'institution courtoise comme telle en effet – c'est-à-dire les rapports de courtoisie entre homme et femme. Elle aborde le problème livresque courtois, soit les références exclusivement littéraires que la dame d'Anne de Graville veut dissocier de la «vérité» des rapports hommes / femmes, et qu'elle met en évidence dans sa réécriture de *La belle dame sans mercy* d'Alain Chartier. La version plus claire d'Anne de Graville se veut aussi plus «vraie» que le texte inspirateur imprégné de «fard» chevaleresque («Mais point ne fault son dire ainsi farder»¹⁴). Il importe par conséquent de bien distinguer la «courtoisie livresque» (qui ne coïncide pas avec la réalité) de la courtoisie aulique, telle que l'ébauche notamment le traité de Castiglione – qui circule en France et en Italie dès 1516 –, et qui a le mérite de définir une position viable pour la dame de cour. L'absence de distinction entre les deux types de courtoisie risquerait de créer des malentendus. En d'autres termes, la version d'Anne de Graville établit une nouvelle polarisation entre la dame et l'amant : d'une part, un comportement ancré dans les *topoi* de la fiction poétique courtoise, d'autre part, le portrait d'une dame courtoise *et* honnête :

Courtoisie est si amie et si chere
Dhonestete qui layme et la tient chere
Quelle ne veult que ce que bon luy semble
Ou il luy plaist facilement sassemble
Et naifvement depart sa bonne chere.

Riens ne lui sont donner crainte priere
Bourdes guerdon contraincte ne renchere
Avecques eulx ne va jamais ensemble

Courtoisie.

De liberte emporte la baniere
Et tousjours vist en franchise planiere
A servitude en riens elle ne ressemble
Davec honneur jamais ne desassemble
Dont elle tient sa coustume premiere

Courtoisie (rondeau 26, «La dame»).

«Courtoisie» n'est plus synonyme, pour Anne de Graville, de «guerdon» et de «servitude», mais plutôt de «liberté», «honestete», «franchise» et «honneur». Rien de plus clair : le «don» ne doit pas déposséder le donneur de sa vertu. Anne de Graville ajoute cette précision importante dans son rondeau – absente du huitain de Chartier, dans le ms. fr. 2253 comme dans les éditions de référence, notamment celle qui est utilisée par Piaget, le manuscrit de Grenoble 874, mais présente, il est vrai, dans le huitain suivant de la dame – et accentue ici le thème problème de la courtoisie. Dans les deux compositions d'Anne de Graville, la chasteté de la dame est au cœur des enjeux. Et qui dit chasteté dit aussi *topos* du

discours féministe du XVI^e siècle. Cela signifie-t-il qu'Anne de Grailleville adopte une perspective distinctement féministe? Peut-être, mais à condition que l'on confère à cette catégorie discursive d'autres enjeux que celui du blâme et de l'éloge. La position rhétorique d'Anne de Grailleville dans les *Rondeaux* ne se compare pas à la posture épideictique qu'adopte globalement Christine de Pisan dans *La Cité des dames*, où l'auteur fait l'éloge et l'étalage de grandes héroïnes de la vertu. L'entreprise de la traductrice des *Rondeaux* s'inscrit plutôt dans le registre délibératif : elle exhorte les hommes à la discrétion et les dames à la chasteté, sans qu'aucun commentaire direct ne soit nécessaire. L'imitation d'un débat réel entre un amant et une dame se présente comme le «miroir» de ce que doit être un échange vertueux, et ce dans une situation où le prétendant s'affiche ouvertement.

Cette exhortation d'Anne de Grailleville présuppose que certaines dames refusent d'adopter un comportement chaste, présupposé que l'on retrouve dans la topique misogyne. Il s'agit de la part de l'écrivaine de montrer, pour mieux convaincre, qu'elle connaît les *a priori* de certains de ses lecteurs. Assumant elle-même une position médiane ambiguë entre les extrêmes misogyne et féministe, la narratrice du *Beau romant* affirme que l'on trouve en effet des femmes sottes et légères, mais aussi des dames honnêtes, chastes et vertueuses, contestant ainsi subtilement la condamnation misogyne qui fait de la frivolité un trait féminin universel. Elle tente de défaire, comme Christine de Pisan l'avait fait avant elle, l'universalité de la catégorie sexuelle féminine. Le seul énoncé universel qui tienne pour elle est celui de l'Humanité. Ce sont en effet les hommes – comme le souligne Caroline Walker-Bynum¹⁵ – qui, au Moyen Âge et à la Renaissance, insistent sur la différence entre les sexes; les femmes allèguent quant à elles, par le biais de la Réforme évangélique, que les hommes *comme* les femmes sont des êtres humains à part entière et peuvent par conséquent effectuer un travail sur soi qui les mènera à l'édification morale¹⁶.

En plus du désir de s'adresser au lecteur misogyne, qui se manifeste par la présence d'un présupposé inconciliable avec les positions féministes, il est à remarquer qu'Anne de Grailleville accorde une attention toute particulière au texte de Chartier. En dépit du fait que la «translatrice» modifie considérablement la forme et le contenu du texte de Chartier – notamment en donnant la forme de rondeaux de treize vers à des huitains, en inversant systématiquement les constructions syntaxiques, en ajoutant des développements et en changeant l'expression phrastique –, elle s'assure que certains mots stratégiques restent tels quels dans sa version, même si le terme en question n'a plus du tout la même position syntaxique ni la même valeur sémantique¹⁷. La «translatrice» fait en sorte que son texte ait l'apparence d'une traduction fidèle. Non pas qu'Anne de Grailleville prône la traduction mot à mot. Son adaptation de la *Teseida* de Boccace prouve tout le contraire. Son remaniement substantiel du texte d'Alain Chartier et les précautions minutieuses qu'elle prend cependant dans la production matérielle de sa version indiquent simplement qu'elle veut bénéficier de la liberté d'auteur sans toutefois en assumer tout à fait l'*ethos*, et ce pour des raisons évidentes d'efficacité rhétorique.

Sous le patronage d'un auteur reconnu et apprécié de tous, aussi bien des hommes que des femmes, voire même des docteurs misogynes, Anne de Grailleville montre comment une dame de cour honnête doit se comporter en présence d'un amant épris de modèles poétiques courtois et affublant son langage d'étoffe littéraire profane. Si Alain Chartier a pu présenter aux dames un modèle convaincant de fermeté et de chasteté féminines, en pleine «Cour amoureuse» de Charles VI, où chaque homme avait le devoir d'aimer au moins une femme et de la glorifier¹⁸, Anne de Grailleville peut se permettre, en pleine réforme évangélique, d'insister sur ce nouveau parangon de la vertu féminine. Mais cette incitation à la chasteté féminine devient encore plus efficace lorsqu'elle est prononcée par un homme, même si l'homme auteur en question n'a pas proposé explicitement la dame sans pitié comme un modèle à imiter.

L'édition manuscrite bilingue du débat amoureux de la dame sans pitié et du chevalier follement épris entérine les arguments présentés par la dame dans le texte de Chartier, tout en leur enlevant leur caractère ambigu et en leur donnant parfois un aspect incisif. Ses interventions ont pour effet d'actualiser la notion de «courtoisie» et de promouvoir, du point de vue d'Anne de Grailleville, l'honneur des dames. Anne de Grailleville propose en effet une version plus clairement revendicatrice, tout en n'ayant l'air que de traduire la matière de son auteur et de transformer des huitains en rondeaux : transformation qui dote la poétesse, pour chaque huitain, d'une «marge de manœuvre» de cinq vers. Le texte de Chartier est là pour atténuer l'hardiesse que comporte une telle prise de position en faveur des dames chastes. On peut aisément supposer en effet qu'Anne de Grailleville a choisi de ne pas s'inscrire dans ce que Gustave Lanson qualifiait encore, en parlant de Christine de Pizan, d'«insupportable lignée de femmes auteurs»¹⁹. Anne de Grailleville, comme Christine de Pizan, ne remet pas en cause les fondements institutionnels et religieux de son époque, mais conteste la survivance d'un discours qu'elle juge nuisible au bon fonctionnement de l'institution chrétienne du mariage. C'est dire qu'elle met en évidence les conflits engendrés par la survivance de références *littéraires* courtoises et païennes qui ne tiennent pas compte des conséquences fâcheuses – et réelles – qu'engendre le modèle amoureux courtois pour l'honneur des dames de cour, et ce dans un contexte chrétien où la Cour cherche à s'imposer comme une «école de vertu».

Comme on le sait, au Moyen Âge et à la Renaissance, l'écriture constitue généralement un geste éthique : il consiste à promouvoir un enseignement censé mener d'abord l'individu, puis la famille, la communauté ou la Cité à quelque bien²⁰. Si, au cours du XVI^e siècle, l'écriture peut être conçue de plus en plus comme un simple «divertissement» par certains auteurs masculins, il n'en va pas de même pour la plupart des femmes auteurs et, plus précisément, pour Anne de Grailleville. Celle-ci tente, comme d'autres contemporains masculins, d'accéder au domaine de l'éthique et de défendre des valeurs et un mode de vie chrétiens. Ce faisant, Anne de Grailleville et toute femme prenant la plume contestent le précepte

aristotélien selon lequel la femme, être passif, ne peut participer à l'activité éthique, puisque celle-ci exige de l'être une capacité à l'action.

L'analyse de la traduction en rondeaux de *La belle dame sans mercy* d'Alain Chartier par Anne de Graillet nous mène notamment à ce constat : la femme et l'homme sont tous deux dotés d'un libre-arbitre et d'un « franc-vouloir ». Ils sont donc tous deux responsables de leurs actions. Chacune des interventions de la traductrice – suppression, ajout, modification – tendent à convaincre le lecteur – homme ou femme – de la capacité féminine d'agir moralement et d'inciter son prétendant, par le fait même, à se comporter vertueusement. En d'autres termes, Anne de Graillet veut abolir le paradoxe courtois qui fait de la dame un bien jetable, en cela que sa chasteté est à la fois objet de vénération qui justifie une quête inlassable, puis objet de réprimande pour l'amant éconduit. Ce paradoxe est plus souvent exposé par les femmes, on s'en doute, de Christine de Pisan à Juana Inès de la Cruz, laquelle fait ce constat sur l'attitude amoureuse masculine :

À la faveur et au dédain
 Vous accordez un même accueil
 Plaintifs si elles vous maltraitent
 Moqueurs si elles vous aiment bien.

À votre éloge nul n'a droit
 Puisque la plus délicate
 Si elle vous refuse est ingrate
 Si elle vous accepte frivole²¹.

Tout en donnant lieu à un débat rigoureux entre un amant et sa dame, qui met en scène les arguments traditionnels des deux partis, le texte de Chartier ne tend pas à changer, du moins l'auteur s'en défend, quelque élément que ce soit des deux positions adverses. Les *Rondeaux* d'Anne de Graillet parviennent cependant, par le biais de légères modifications textuelles, d'une part à responsabiliser l'amant face à sa passion et, d'autre part, à déresponsabiliser la dame en ce qui concerne les sentiments de son prétendant. Non seulement l'amant de la version d'Anne de Graillet est, à mon sens, plus accusateur que celui de Chartier, mais il cherche aussi plus ouvertement à assouvir un désir particulier, que la dame d'Anne de Graillet identifie comme tel. Le « fol amours » de l'Amant n'émeut aucunement la Dame :

De telz amours je ne veuil congnoissance
 De vous voir mal je neuz onc plaisance
 Ne aucun regret si vivez en plaisir
 De vous aymer nay espoir ne desir
 Et si nen quiers ne foy ny assurance [...]
 (rondeau 10, vers 1-5, «La dame»).

Les amants de Chartier et d'Anne de Grailleville prêchent tous deux la valeur de l'«amour», tandis que la dame de la poétesse et traductrice s'empresse de corriger le langage de son prétendant : non pas «amour», mais «telz amours» et «fol amour» (voir rondeau 14, «La dame»). Nous avons ici un parfait exemple d'homonymie : deux termes identiques, mais deux conceptions distinctes.

Le discours de la dame, dans la version d'Anne de Grailleville, invite toutes les dames à rejeter la responsabilité que le discours amoureux masculin tente de leur accorder à travers l'épisode de l'*innamoramento*. Anne de Grailleville parvient à son objectif rhétorique en ajoutant tout simplement des développements moraux absents du texte de Chartier, où elle interpelle directement l'amant et lui conseille d'abandonner sa quête inutile et de vivre «honnestement» :

[...]

Deliberez de vivre honnestement

Et essaiez de y mectre appointment

En dejectant de votre cœur ce faix

Je vous supply.

Vous y perdrez croiez moy hardiment

Tout vostre temps sens et entendement

Et de cela ma foy ne vous promects

Considerant quaucun compte nen faictz

Pensez y bien et vivez saigement

(rondeau 2, vers 6-13, «La dame»).

Dans un autre rondeau, la simple observation au conditionnel que fait l'amant à sa dame dans la version de Chartier est transformée en demande directe sur le mode impératif. En d'autres termes, Anne de Grailleville met en évidence le piège linguistique tendu par l'amant et la tentative insidieuse de responsabiliser la dame de sa passion. De cette formule peu agressive :

Nully pourroit la paix mettre

Fors vous qui la guerre y mistes (Chartier, vers 1-2, «L'amant»),

on passe, dans la version d'Anne de Grailleville, à cette formule moins subtile :

Ostez men hors puis qua luy me submictes [...]

Veillez moy donc ce tresgrant bien permectre

A vous en est (rondeau 3, vers 8; 13, «L'amant»).

Anne de Grailleville recompose ce passage de façon à responsabiliser l'amant : un «je» revendicateur, et non pas une masculinité victime du pouvoir strictement érotique des dames. L'amant n'est pas à la merci des dames, mais choisit,

librement, de partir à la quête du «plaisir». Dans le rondeau 7, la poétesse ajoute cette perspective sur le passé oisif et plaisant de son prétendant :

[...]
Ung bien y a cest que le temps passe
Jay bien vescu et ay maint jour passe
En tout plaisir mais mest tant mescheu
De vous aymer il mest fort bien escheu
Car en mourant mon mal est trespasse [...]
(rondeau 7, vers 9-13, «Lamant»).

Observation qui a pour effet évident de banaliser les sentiments amoureux de l'amant, ou du moins de les inscrire dans un récit où d'autres amours et d'autres plaisirs ont eu leur place, et qui n'est pas sans conséquence, puisque la dame n'associe pas son plaisir à «fol amour» :

Il peut choisir qui cherche joyssance
Au faict damours car il en a puissance
Mais je vous dis que ce mest desplaisir
De tels amours
(rondeau 10, vers 6-8, «La dame»).

De façon générale, dans les *Rondeaux*, on constate que la traductrice transforme l'expression impersonnelle²² à tendance universalisante du texte de Chartier en une formulation directe au «je» qui n'implique que l'individu et son choix. Lorsque l'amant de Chartier accuse sa dame d'être la cause de son mal sous un déguisement faussement flatteur :

Et puyz que fortune ou rudesse
Ne mont mye fait ce mehain
Mais vostre plaisante jeunesse
(Chartier, vers 5-7, «Lamant»),

Anne de Gravelle retire l'ornement rhétorique de ces vers et expose plus brutalement la pensée de l'amant :

[...]
Vous mavez faict le grief mal que jendure [...]
Je suis tout seur que fortune ou nature
Ne mont mal fait ne aultre creature
Excepte vous qui me tenez en lesse [...]
(rondeau 5, vers 6; 9-11, «Lamant»)

La stratégie de responsabilisation d'Anne de Gravelle, absente de la version de Chartier, consiste aussi à rejeter le pouvoir de la fortune et de la prédestination, colporté par la littérature amoureuse profane, notamment par le motif déjà évoqué de l'*innamoramento*. Chartier avait écrit, sur le mode impersonnel :

Il a grand fain de vivre en deuil
Et fait de son cœur lasche garde
Qui contre ung tout seul regard d'œil
Sa paix et sa joye ne garde
(Chartier, vers 1-4, «La dame»).

Anne de Gravelle fait plutôt se confronter directement la dame et l'amant :

Vous avez tort si pour un regarder
Vous ne scavez la joye et paix garder
Et desirez de faire de deul garde [...]
(rondeau 4, vers 1-3, «La dame»).

La stratégie de culpabilisation et de déresponsabilisation de l'amant qui, elle, est propre au discours amoureux masculin, est détournée vers une autre fin, dans la version d'Anne de Gravelle, et est en fait l'occasion d'insister sur la volonté de la dame, complètement indépendante des désirs de son prétendant. Dans la version d'Anne de Gravelle, la dame dit à son amant :

Je ne vous veulx porter amour ny hayne [...]
Et si ne veulx vous facher ou complaire [...]
Tant fort me tiens de mon voulloir certaine
(rondeau 6, vers 1; 3; 5).

Le «voulloir» de l'amant n'a rien à voir avec le «voulloir» de la dame et vice-versa. Le refrain de ce rondeau, qui est sans équivoque pour l'amant et pour le lecteur, assume le statut de sentence catégorique – «Je ne vous veulx» – : la dame a des visées personnelles irréconciliables avec les désirs de son prétendant. L'extrait précédent est immédiatement suivi par cet ajout d'Anne de Gravelle :

Si peu de sens vous decoit et vous mainne
Ne me pensez si sottte ou si mondaine
Que jay desir de si sottement faire
Je me lairroye avant par mort deffaire [...]
(rondeau 6, vers 9-12, «La dame»).

Libre à l'amant, donc, de perdre le contrôle de sa raison, mais la dame, elle, fait preuve d'une fermeté morale à toute épreuve. Si le discours amoureux tel qu'il est

véhiculé par la littérature courtoise associe le refus de la dame à la cruauté féminine, la dame d'Anne de Graville ne manque pas de corriger l'imprécision de cet énoncé de Chartier : «*Damours ne quier courroux naissance*», qui confère un statut universel à l'amour. La dame d'Anne de Graville spécifie : «*De telz amours je ne veuil congnoissance*». Ou, encore, chez Chartier : «*Amours est cruel losengier*» et, dans la version d'Anne de Graville : «*Le fol amours et cruel losenger*». Le texte d'Anne de Graville tend à particulariser les phénomènes et les désirs. La dame dira «oui» et se laissera séduire, si la proposition d'amour – le «vrai» – est accompagnée d'une demande en mariage.

La Réforme a beau donner une prise solide au discours de la «dame sans mercy», en revalorisant notamment l'institution chrétienne du mariage ainsi que le rôle central de la mère et de l'épouse, le milieu aulique confère cependant une légitimité prolongée aux modèles courtois. Le célèbre débat de *La belle dame sans mercy* est ainsi d'une criante actualité pendant au moins tout le règne de François 1^{er}, lecteur assidu et imitateur avoué des héros chevaleresques courtois. Appelée à côtoyer les princes et les chevaliers informés par l'imaginaire littéraire chevaleresque, la dame de cour doit par conséquent assumer la fonction d'interlocutrice dans des débats qui prennent souvent une tournure galante. Devant participer aux échanges avec d'autres membres de la cour, elle doit veiller à ne pas se trouver désarmée par le premier venu. La dame de cour ne peut par conséquent se contenter de connaître le chemin de la vertu, elle doit en outre pouvoir se défendre avec éloquence contre tous ceux qui entreprendraient de critiquer sa conduite à partir d'*a priori* qui ne sont pas les siens. Aux amants férus de préceptes rhétoriques et de culture littéraire, la dame d'Anne de Graville fait cette déclaration ironique sur l'*aptum* des discours :

Selon les gens nous tenons le langaige
 Les extimans selon leur personnaige
 Ung foul parler scavons bailler aux folz
 Aux importuns les fascher de courroux
 Et aux aymez nous faisons avantaige
 (rondeau 21, vers 9-13, «La dame»).

Son débat revu et corrigé tend à susciter chez ses lectrices le désir de chasteté qui est étroitement lié à la victoire rhétorique de l'échange amoureux. Ses *Rondeaux* se présentent ainsi comme un modèle oxymoresque de l'éloquence chaste, telle que la revendique et la prescrit Castiglione dans son célèbre traité. La dame de cour ne peut se contenter d'être silencieuse. Sa présence dans le milieu aulique la confronte nécessairement aux écueils de la conversation courtoise, qu'elle doit non seulement prévoir, mais aussi accueillir avec une gracieuse bienveillance. Confrontée au paradoxe de la chasteté courtoise, Anne de Graville choisit l'éloquence virginale.

Le dénouement de l'échange entre l'amant et la dame dans la version d'Anne de Graville montre bien que l'enjeu réel de la poursuite amoureuse n'est pas, comme l'amant le prétend, la vie ou la mort. L'amant éconduit d'Alain Chartier – «Mort, vien a moy courant / Ains que mon sens desconnoisse, / et m'abrege le demourant / De ma vie pleine d'angoisse» – connaît une fin tragique, avec force pleurs et appels de la mort, alors que, par une formule désarmante de simplicité – «il partit» –, l'amant d'Anne de Graville quitte, désabusé, les lieux de son insuccès. Inspirée d'Alain Chartier, Anne de Graville propose donc un échantillon d'éloquence féminine à l'usage des dames de la cour. Cette brève analyse comparée s'ajoute aux conclusions déjà établies par les spécialistes de la traduction et qui montrent que la traduction, à la Renaissance, que celle-ci soit effectuée par un homme ou par une femme, constitue souvent une voie détournée d'exposer des idées ou de revendiquer quelque changement d'ordre éthique. Dans le cas d'Anne de Graville, il s'agit peut-être plus particulièrement d'illustrer les bienfaits et les applications possibles de l'éloquence féminine.

Mawy Bouchard
Centre for Reformation and Renaissance Studies
Université de Toronto

-
1. Sur les *Rondeaux* d'Anne de Graville, voir les articles de Catherine Müller «Anne de Graville lectrice de Maistre Allain : pour une réécriture stratégique de la *Belle dame sans mercy*» (à paraître) et «Le rôle de l'intellectuel et l'écriture poétique des femmes dans les cours princières au passage du XV^e au XVI^e siècle», dans *Courtly Literature and Clerical Culture*, selected papers from the Triennial Congress of the International Courtly Literature Society, textes réunis par Christoph Huber et Henrike Lähnemann, Tübingen, Attempto Verlag, 2002, p. 221-230; l'auteure a eu la gentillesse de me les transmettre avant la rédaction finale de ma contribution. Les propositions de Catherine Müller sur la stratégie rhétorique d'Anne de Graville sont très proches de celles auxquelles j'arrive moi-même, à cette distinction près que nos conceptions de la «courtoisie» au XVI^e siècle diffèrent. J'insisterai par conséquent sur cet aspect dans les pages qui suivent.
 2. Voir Rosalind Brown-Grant, *Christine de Pizan and the Defence of Women. Reading Beyond Gender*, Cambridge University Press, 1999, p. 36; p. 120 et suivantes.
 3. Sur la *brevitas* des formes littéraires qui émergent dans un milieu aulique, voir mon article «Poésie contre(-)éloquence. Destitution *en règles* du poète courtisan», *Le Moyen Français*, 43 (1998), p. 99-121.
 4. Voir les annexes à l'édition de *La belle dame sans mercy* d'Alain Chartier par Arthur Piaget, Genève, Droz, 1949. Voir aussi Rosalind Brown-Grant, *Christine de Pizan and the Defence of Women* (ouvrage cité), p. 36, qui parle de «dangereuse indétermination».

5. Voir *Copie des lettres de la requeste envoyée par les amans aux dames contre Alain et puis la response par Alain*, dans *La belle dame sans mercy et les poésies lyriques* (édition citée), p. 36 : «la Belle dame sans mercy [O]u quel, soubz ung langage affaittié, sont enclos les commencemens et ouvertures de mettre rigueur en la court amoureuse et rompre la queste des humbles servans et vous tollir l'eureux nom de pitié qui est le pament et la richesse de vos autres vertus».
6. Sur cette dynamique oppositionnelle irréconciliable, voir mon article «*Ethos et Eros : l'Epistre de Maguelonne à Pierre de Provence de Clément Marot*», *Romance Notes*, XLI, 1 (2000), p. 45-54.
7. Voir à ce propos, l'article cité de Catherine Müller («Anne de Gravelle lectrice de Maistre Allain», fol. 7) qui souligne également cet aspect du texte d'Anne de Gravelle.
8. Voir *Le beau romant des deux amans Palamon et Arcita et de la belle et saige Emilia*, édition critique d'Yves Le Hir, Paris, P.U.F., 1965, p. 132, vers 3580-3617. Car, en effet, qui est le plus vénérable? L'homme ou la femme? Christine de Pizan, notamment, conçoit des stratégies d'écriture vouées aussi bien à l'édification morale des hommes qu'à celle des femmes *laïques*. La catégorie sociale de l'individu, davantage que son sexe, semble être source de *vulnérabilité*.
9. Voir notamment Henri Hauvette, «Les plus anciennes traductions françaises de Boccace», *Bulletin italien*, VIII, 3 (1908), p. 205.
10. Voir l'article éclairant de Christine Reno, «Anne Malet de Gravelle : A Sixteenth Century Collector Reads and (Writes) Christine», *Misericordia International*, «The Profane Arts / Les arts profanes», VII, 2 (1998), p. 170-182.
11. Passage cité par Rosalind Brown-Grant (ouvrage cité), p. 178.
12. Il s'agit d'une finalité importante à la Renaissance, comme le souligne Ian Maclean dans *The Renaissance Notion of Woman. A Study in the Fortunes of Scholasticism and Medical Science in European Intellectual Life*, Cambridge University Press, 1980, p. 52.
13. «Anne de Gravelle lectrice de Maistre Allain» (article cité), fol. 7.
14. Je cite les *Rondeaux* d'Anne de Gravelle et *La belle dame sans mercy* d'Alain Chartier dans l'édition de Carl Wahlund, *La belle dame sans mercy. En Fransk dikt författad*, Upsala, Almqvist & Wiksells Boktryckeri-Aktiebolag coll. «Skrifter utgifna af K. Humanistika Vetenskapssamfundet», 1897, qui reproduit le ms. fr. 2253 de la BNF. Le problème du choix de l'édition de référence utilisé par Anne de Gravelle, soulevé par Catherine Müller dans «Anne de Gravelle lectrice de Maistre Allain», est abordé par Carl Wahlund dans son introduction aux *Rondeaux* – malheureusement peu accessible, puisqu'il utilise le suédois. Selon lui, l'hypothétique manuscrit dont se servirait Anne de

Graville s'éloigne systématiquement des deux autres éditions imprimées en caractères gothiques de *La belle dame sans mercy* de Chartier, datant du début du XVI^e siècle. Le texte de Chartier transcrit dans le manuscrit des *Rondeaux* ne lui semble convenir à aucune édition connue. Wahlund choisit par conséquent d'utiliser l'imprimé BNF, Rés. Y^e 838, très proche, par ailleurs, du manuscrit Grenoble 874 utilisé par Piaget en 1949. Dans sa tentative de reconstitution des sources éditoriales d'Anne de Graville, Wahlund présuppose le désir de la poétesse de reproduire fidèlement le texte de Chartier. Wahlund conclut qu'Anne de Graville a utilisé plusieurs éditions. C'est ainsi qu'il en vient à reproduire l'édition du texte de Chartier la plus proche, à son avis, de la version d'Anne de Graville. On pourrait soutenir que l'édition reproduite dans le ms. fr. 2253, dont semble se servir le/la copiste ou l'auteur elle-même, est déjà une manipulation du texte de Chartier. Il me semble donc à la fois plus prudent et plus révélateur de mettre l'adaptation de la poétesse en rapport avec les éditions connues indépendamment du ms. fr. 2253. Dorénavant, j'indiquerai simplement le numéro du rondeau et l'interlocuteur entre parenthèses dans le corps du texte.

15. *Fragmentation and Redemption : Essays on Gender and the Human Body in Medieval Religion*, New York, Zone Book, 1996, p. 156.

16. Pour reprendre la terminologie aristotélicienne (contre les idées d'Aristote), le sexe féminin est un «accident» de l'essence humaine. Voir Rosalind Brown-Grant, *Christine Pizan and the Moral Defence of Women* (ouvrage cité), p. 61 et Ian Maclean, *The Renaissance Notion of Woman* (ouvrage cité).

17. Par exemple, Chartier écrit, dans le huitain 28, vers 5-8, consacré à «Lacteur» : «Beau sire ce fol **pensement** / ne vous laissera il jamais / **ne penserez** vous **autrement** / de donner a vostre **cœur paix**; et Anne de Graville transforme, dans le rondeau 2, vers 2-4 : «*Ostez de vous ce facheux **pensement**/ Vostre cuider laissera il jamais / Ce fol propos et vostre **cœur en paix** / **pensez** vous point le traicter **aultrement**. Les mots clés du texte de Chartier «pensement», «autrement», «cœur paix» se retrouvent tels quels dans la version d'Anne de Graville et lui permettent d'ajouter de façon plus imperceptible les formules «Ostez de vous ce fol [pensement]» et «ce fol propos», absentes du texte de Chartier.*

18. Voir l'édition d'Arthur Piaget de *La belle dame sans mercy*, Genève, Droz, 1949, p. x.

19. Voir Gustave Lanson, *Histoire de la littérature française*, Paris, Hachette, 1952, p. 166-167.

20. Sur l'importance et la portée de cette question pour la littérature du XVI^e siècle, voir le récent ouvrage d'Ulrich Langer, *Vertu du discours, discours de la vertu. Littérature et philosophie morale au XVI^e siècle en France*, Genève, Droz, 1999.

21. Sor Juana Inés de la Cruz, *Poésie*, dans *Le divin Narcisse, précédé de Premier songe et autres textes*, traduit de l'espagnol par Frédéric Magne, Florence Delay et Jacques Roubaud, Paris, Gallimard, 1987.
22. Voir aussi Catherine Müller, «Anne de Graville lectrice de Maistre Allain», fol. 11.
-

Source : *Neophilologus* (Amsterdam), LXXXVIII, 2, 2004, p. 189-202.